



RÈGLEMENT | JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

Le Groupe RESALP, dont le siège social est situé au 9245 avenue du Général de Gaulle, 05100 Briançon souhaite organiser un jeu-concours intitulé **"CONCOURS : DESSINE-MOI UN BUS"** dont le gagnant sera désigné par un jury en suivant les conditions définies ci-après. Le jeu-concours se déroulera du Samedi 15 avril 2023 à 9h au Mardi 2 mai 2023 à 23h59.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

ARTICLE 3 - PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu déroule sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook des sociétés du groupe RESALP ainsi que sur le site www.autocars-resalp.com, aux dates indiquées dans l'article 1. Chaque participant doit envoyer sa participation en répondant aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'Organisateur désignera, grâce à un jury de salarié, le gagnant, parmi l'ensemble des personnes ayant participé. Le gagnant sera annoncé le Jeudi 4 mai 2023 à 9h sur les réseaux sociaux et le site web. Le gagnant accepte que son nom, son prénom et son travail fournis pour le concours soit publié sur les réseaux sociaux et le site de l'organisateur.

ARTICLE 5 - DOTATIONS OFFERTES PAR LE TDB - Théâtre du Briançonnais

Le lot mis en jeu est : Un pack de 2 places pour la représentation *Le Petit Chaperon rouge* le mercredi 10 mai 2023 à 19h au TDB. (Pièce de théâtre à partir de 6 ans)

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

ARTICLE 6 - REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par message privé sur Instagram, Facebook ou mail le gagnant et l'informerá des modalités à suivre pour accéder à sa dotation. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls le gagnant sera contacté. Le gagnant devra se présenter au bureau de Resalp ou répondre dans les deux semaines suivant l'envoi de ce courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les deux semaines suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fautive entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au gagnant la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.